



Révision du marché carbone européen

Note de position

AOÛT 2026

Depuis près de 20 ans, le marché carbone constitue un pilier de la politique climatique de l'Union européenne. Après plusieurs mois de débats intenses et critiques ciblées émanant de certains États membres et secteurs industriels¹, la Commission européenne a dévoilé le 17 juillet sa proposition de réforme du marché carbone. Pourtant, de nombreux acteurs, aussi bien de la société civile^{2 3} que du monde des affaires⁴, ont réaffirmé la nécessité de maintenir un marché carbone opérationnel et ambitieux.

Les enjeux de cette révision sont majeurs : le marché carbone accusé à tort⁵ d'affaiblir la compétitivité industrielle, se trouve au centre des débats sur la politique industrielle européenne de l'UE, alors que le blocage du détroit d'Ormuz a rappelé l'urgence de réduire la dépendance de l'industrie européenne aux énergies fossiles importées. **Cette révision offre ainsi à l'UE l'opportunité de consolider son industrie et son autonomie stratégique tout en respectant ses engagements climatiques.**

Un dispositif efficace encore sous-exploité

Le marché carbone a démontré son efficacité : les émissions des secteurs qui y sont inscrits ont diminué de près de 50 %⁶, tandis que des études empiriques estiment qu'il a contribué à une réduction de 14 % à 16 % des émissions européennes entre 2005 et 2020⁷. Cependant, son impact reste inégal : le secteur de l'énergie a réduit ses émissions de 29 % entre 2013 et 2022 tandis que le secteur de l'industrie, qui échappe encore en grande partie au coût du carbone grâce aux quotas carbone gratuits qu'il reçoit, n'a réduit ses émissions de seulement 9 % sur la même période⁸. Au-delà de créer un signal-prix associé au carbone favorisant l'investissement dans la décarbonation à court-terme, le plafond d'émissions du marché carbone, qui diminue chaque année, incite les entreprises à adopter une vision long-terme pour leurs investissements.

En France, la perspective d'un prix du carbone élevé, associé au soutien public mobilisé dans le cadre du programme France 2030 ou encore du Fonds pour l'innovation européen, a permis le lancement de projets de décarbonation de certains sites industriels français parmi les plus émetteurs⁹ ainsi que la structuration d'une filière des cleantechs, nécessaires à la transition écologique. **Ces nombreux projets industriels, dépendent aujourd'hui d'un prix du carbone élevé et prévisible.**

¹ Politico. (2026). [Big EU lobby groups exaggerated industry support for attack on carbon price.](#)

² Climate Action Network Europe. (2026). [Joint Letter to the European Council: Protect the integrity and predictability of the EU Emissions Trading System.](#)

³ Carbon Market Watch. (2026). [Despite the political noise, support for the EU ETS is overwhelming.](#)

⁴ Le Monde. (2026). [Tribune - « La décarbonation est la condition de la survie industrielle et de l'autonomie stratégique européenne ».](#)

⁵ Sandbag. (2026). [Rhetoric vs reality: setting the record straight on the impact of the EU ETS on industrial competitiveness.](#)

⁶ Climate Action Network Europe. (2026). [POSITION PAPER - CAN Europe position on the EU Emissions Trading System \(ETS\).](#)

⁷ Bruegel. (2026). [Europe's emissions trading system is an ally, not an enemy, of industrial competitiveness.](#)

⁸ Carbon Market Watch. (2025). [Climate hypocrisy: EU industry cools on carbon levy with freebie phase out on horizon.](#)

⁹ Réseau Action Climat. (2025). [Décarbonation de l'industrie : entre efforts et sabotages.](#)

Le marché carbone, désormais assorti de la taxe carbone aux frontières depuis le début de l'année, a également été moteur dans la mise en œuvre de tarifications carbone dans d'autres zones géographiques : on recense ainsi 80 instruments de tarification du carbone couvrant 28 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales.

La tarification du carbone, impératif pour la décarbonation, la prospérité industrielle et la souveraineté européenne

La crise au Moyen-Orient a de nouveau souligné la vulnérabilité énergétique de l'Union européenne qui importe encore chaque année près de 400 milliards d'euros d'énergies fossiles¹⁰. Cette facture a bondi de 22 milliards d'euros lors des 44 premiers jours du blocage du détroit d'Ormuz¹¹. Or, l'industrie, toujours très dépendante des énergies fossiles, peut renforcer sa résilience face aux chocs énergétiques qui se succèdent depuis plusieurs années via sa décarbonation (mesures d'efficacité énergétique, de remplacement des énergies fossiles par l'électrification directe et indirecte ou des combustibles alternatifs). **Dans ce contexte, le marché carbone n'est plus seulement un outil climatique : il devient un levier essentiel de la politique industrielle européenne.**

Affaiblir le marché carbone serait donc une erreur stratégique : sans un signal-prix du carbone élevé et prévisible, les projets de décarbonation de l'industrie lourde et les filières nécessaires à la transition écologique perdraient leur viabilité économique. En outre, l'Union européenne ne représenterait plus un environnement réglementaire suffisamment stable et prévisible pour attirer les investissements¹². **Le vrai risque pour l'Union européenne aujourd'hui n'est plus la fuite carbone, mais la fuite de décarbonation : les produits bas-carbone et les cleantechs pourraient à l'avenir être produits hors de l'Union européenne.**

C'est pourquoi, dans le cadre de la révision de la directive du SEQE-UE, le marché carbone doit être renforcé pour pérenniser la décarbonation de l'industrie européenne, orienter les investissements à long terme et financer la transition écologique du continent.

Dans ce cadre, le Réseau Action Climat recommande les points suivants :

1. CONSERVER LA TRAJECTOIRE ACTUELLE DE REDUCTION DES QUOTAS CARBONE GRATUITS

Pendant près de vingt ans, les industriels européens exposés à la concurrence internationale ont bénéficié de quotas carbone gratuits dont le total est évalué à 127 milliards d'euros entre 2012 et 2021¹³ et à environ 40 milliards d'euros annuels depuis 2021¹⁴. Malgré ce dispositif leur permettant d'échapper au coût du carbone, les avancées de décarbonation de l'industrie européenne sont encore lentes. **La fin progressive de ces quotas, couplée à la montée en puissance de la taxe carbone aux frontières, permet enfin à l'Europe d'appliquer le principe du « pollueur-payeur » de manière équitable dans tous les secteurs. Le coût du**

¹⁰ Banque centrale européenne. (2026). [La dépendance de l'Europe aux combustibles fossiles fait peser des risques sur la stabilité des prix.](#)

¹¹ Commission européenne. (2026). [Déclaration de la Présidente von der Leyen sur l'incidence qu'a la situation au Moyen-Orient sur l'Union européenne.](#)

¹² IIGCC. (2026). [Investors call for a robust and predictable EU ETS.](#)

¹³ Parlement européen. (2023). [The EU Emissions Trading System: Method and Effects of Free Allowance Allocation.](#)

¹⁴ Carbon Market Watch. (2025). [A clean industrial revolution in Europe.](#)

carbone pour l'industrie doit désormais jouer son rôle : stimuler la décarbonation industrielle, d'autant que de nombreux sites industriels doivent engager des investissements majeurs d'ici 2030.

Retarder la fin des quotas carbone gratuits maintiendrait le prix du carbone à un niveau trop bas pour assurer la viabilité économique des projets de décarbonation industrielle et de production de cleantechs, affaiblissant ainsi l'efficacité même du marché carbone.

Un tel choix politique pénaliserait les pionniers de la transition écologique tout en récompensant les industriels retardataires. A titre d'exemple, entre 2021 et 2025 les trois plus grands producteurs d'acier en Europe, ArcelorMittal, Thyssenkrupp et Voestalpine ont reçu pour 25,7 milliards d'euros de quotas carbone gratuits alors qu'ils n'ont engagé que 3,2 milliards d'euros¹⁵ dans leur décarbonation. Ce constat souligne le fait que les quotas gratuits amoindrissent le signal-prix du carbone conçu pour stimuler les investissements dans la décarbonation.

Enfin, les recettes de marché carbone, destinées à financer la transition écologique de l'UE resteront limitées tant que tous les acteurs ne paieront pas pour l'intégralité de leurs émissions. Ainsi, entre 2008 et 2021 l'industrie lourde a échappé au paiement de près de 200 milliards d'euros¹⁶ pour ses émissions de gaz à effet de serre. En 2024, c'est 32 milliards d'euros¹⁷ de quotas carbone qui ont été distribués gratuitement à l'industrie lourde. Certains acteurs industriels ont même reçu plus de quotas gratuits que leurs émissions réelles, leur permettant de dégager des bénéfices inattendus que l'on estime entre 26 et 46 milliards¹⁸ pour les secteurs de l'acier, du ciment, de la pétrochimie.

Reporter la fin des quotas gratuits de deux ans se traduirait par un déficit de recettes du marché carbone de 30 milliards d'ici 2040 et de 90 milliards pour un report de six ans¹⁹. Autant d'argent que les États membres pourraient utiliser pour soutenir la décarbonation de l'industrie.

Les quotas gratuits ont toujours eu vocation à être temporaires. Le calendrier actuel de réduction de ces quotas doit être conservé alors que la taxe carbone aux frontières va progressivement monter en puissance. Ce calendrier doit s'appliquer aux produits concernés par cette taxe tout comme ceux qui ne sont pas concernés. En cas de risque de délocalisation, la solution n'est pas de poursuivre ces dérogations au principe du "pollueur-payeur", mais d'étendre le périmètre de la taxe carbone aux frontières. C'est notamment le cas des produits chimiques.

Enfin pour les rares quotas gratuits qui seraient conservés, notamment pour les produits destinés à l'export, ils devront être strictement conditionnés à des critères d'investissement dans des projets de décarbonation incluant l'amélioration de l'efficacité énergétique des procédés industriels et le déploiement de l'économie circulaire. Ces conditions devraient en outre inclure des objectifs de transition juste tels que l'accompagnement des travailleurs dans l'évolution des métiers liée à la transition de l'industrie.

¹⁵ Steelwatch. (2026). [Free allocation is not driving investment in steel decarbonisation.](#)

¹⁶ Climate Action Network Europe. (2026). [POSITION PAPER - CAN Europe position on the EU Emissions Trading System \(ETS\).](#)

¹⁷ Commission européenne. (2025). [REPORT FROM THE COMMISSION TO THE EUROPEAN PARLIAMENT AND THE COUNCIL on the functioning of the European carbon market in 2024.](#)

¹⁸ Bruegel. (2026). [Europe's emissions trading system is an ally, not an enemy, of industrial competitiveness.](#)

¹⁹ Institut Jacques Delors. (2026). [Conditionalities, Earmarking, Frontloading : How to Get the White Smoke on ETS.](#)

2. POURSUIVRE UNE MISE A JOUR DES BENCHMARKS REFLETANT L'ETAT DE L'ART INDUSTRIEL

Les benchmarks constituent les référentiels technologiques utilisés pour évaluer la quantité de quotas gratuits à attribuer à un site industriel. Ces référentiels doivent refléter l'état de l'art pour récompenser les industriels qui investissent dans les procédés les plus décarbonés. **Ces benchmarks doivent donc être mis à jour et ne peuvent être gelés, comme cela a pu être réclamé par certains États membres de l'UE²⁰, au risque de pénaliser les pionniers de la décarbonation et de récompenser les retardataires via la distribution de quantités supplémentaires de quotas gratuits.**

3. MAINTENIR LA TRAJECTOIRE DU PLAFOND D'EMISSIONS AU MINIMUM JUSQU'EN 2036

La trajectoire actuelle de réduction du plafond du nombre de quotas carbone mis en circulation sur le marché (LRF) prévoyait l'épuisement total des quotas en circulation d'ici 2039²¹, ce qui nécessite une révision. Néanmoins, il a été démontré que le marché carbone devrait rester excédentaire et les quotas disponibles devraient couvrir les émissions industrielles jusqu'en 2035 (sur la base d'une hypothèse réaliste de décarbonation de l'industrie européenne²²). **Ainsi, la trajectoire de réduction du plafond d'émissions du marché carbone devrait être conservée jusqu'à 2036 afin de garantir la prévisibilité du marché carbone ainsi que son efficacité.** Après 2036, le plafond pourrait être ajusté pour permettre uniquement un niveau limité mais en baisse constante d'émissions résiduelles. Cette nouvelle trajectoire devra garantir l'atteinte des objectifs d'émissions fixés par l'Union européenne pour 2040. En effet, il est à noter que toute marge donnée à la trajectoire de réduction du plafond d'émissions se traduira en émissions supplémentaires pour l'industrie, obligeant alors d'autres secteurs (transports, bâtiment et agriculture) à redoubler d'efforts pour compenser ce relâchement pour l'industrie. **Les mesures incitant aux efforts supplémentaires pour ces secteurs pourraient avoir un coût social et politique élevé.**

4. PRESERVER LA RESERVE DE STABILITE DU MARCHE CARBONE

La réserve de stabilité de marché (MSR) joue un rôle essentiel dans l'équilibre du marché carbone en absorbant progressivement l'excédent de quotas carbone en circulation sur le marché et en annulant une partie de cet excédent au-delà d'un certain seuil (principe de la clause d'invalidation). Ce mécanisme a permis de pallier la faiblesse du prix du carbone depuis 2020. Fin 2024, 3.2 milliards de quotas carbone ont ainsi été annulés²³, autant de tonnes de CO₂ qui ne pourront pas être émises dans l'Union européenne

Le marché carbone devrait être encore excédentaire jusqu'en 2031²⁴, justifiant de conserver le fonctionnement actuel de cette réserve de stabilité. En outre, l'intégrité de cette réserve est indispensable pour assurer un prix du carbone suffisamment élevé pour assurer la viabilité des projets de décarbonation et de cleantechs. **Modifier le fonctionnement de la réserve de stabilité de marché, comme la suppression de la clause d'invalidation proposée par la Commission européenne, pourrait perturber l'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché et affaiblir le signal-prix du carbone avec des conséquences délétères pour les pionniers de la décarbonation.**

²⁰ Contexte. (2026). [ETS : la Tchéquie, suivie d'autres pays, réclame le gel des benchmarks.](#)

²¹ Carbon Market Watch. (2025). [Fit for 2040 - Adding international carbon credits and carbon removals will undermine EU ETS contribution to climate target.](#)

²² *Ibid.*

²³ Commission européenne. (2026). [EU reinforces the stability and predictability of its carbon market.](#)

²⁴ Carbon Market Watch. (2025). [Fit for 2040 - Adding international carbon credits and carbon removals will undermine EU ETS contribution to climate target.](#)

5. UTILISER LES REVENUS DU MARCHÉ CARBONE POUR FINANCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Un récent sondage²⁵ réalisé par YouGov pour l'ONG Beyond Fossil Fuels et plusieurs ONG européennes révèle que **près d'un Français sur deux n'a pas confiance dans la capacité des industriels à se décarboner volontairement et considère que l'Etat doit taxer les entreprises et flécher les revenus générés vers la décarbonation de l'industrie.**

C'est tout l'enjeu du bon usage des recettes du marché carbone : alors que la fin progressive des quotas carbone gratuits d'ici 2034 devrait entraîner un pic des revenus du SEQUE-UE (estimés entre 120 et 150 milliards d'euros de 2026 à 2030²⁶), toute mesure d'affaiblissement du signal-prix du carbone risquerait de réduire ces recettes, compromettant ainsi le financement de la transition européenne et la pérennité des investissements prévus.

En théorie, 100 % des revenus du marché carbone devraient être consacrés à l'action climatique par l'Union européenne et ses États membres. Dans les faits, cela reste difficile à démontrer²⁷. Ainsi, en France, en 2024, seulement 46% des revenus du SEQUE-UE ont été utilisés pour MaPrimeRénov'²⁸ (soit 700 millions d'euros), le reste ayant été intégré au budget général. Plus largement, il a été estimé que seuls 8 % des revenus du marché carbone ayant alimenté les budgets nationaux entre 2021 et 2024²⁹ ont pu être identifiés comme soutenant la décarbonation de l'industrie.

Une part importante des recettes du marché carbone est aujourd'hui redistribuée dans les budgets généraux des États membres, sans traçabilité ni reporting exhaustif sur leur utilisation. **Il est donc nécessaire de renforcer les obligations de transparence en :**

- **précisant l'affectation des fonds intégrés aux budgets nationaux,**
- **précisant davantage la nature des projets financés.**

Ces informations pourraient notamment apparaître dans les rapports d'avancement nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat (PNEC) des États membres.

Au-delà de la transparence, il est nécessaire de modifier la directive du SEQUE-EU pour intégrer l'additionnalité et le principe de DNSH (Do Not Significant Harm) comme bases de l'utilisation des recettes. La directive révisée devra prioriser le financement de projets à fort potentiel de réduction des émissions, tout en appliquant des critères robustes d'additionnalité. Cela implique d'exclure explicitement les subventions aux énergies fossiles ou aux projets verrouillant le recours à des procédés carbonés.

Dans le contexte actuel de transition industrielle dans un contexte économique complexe, une part plus importante des recettes du marché carbone doit être mobilisée pour soutenir les investissements, notamment via le Fonds pour l'innovation européen. **Ces recettes doivent constituer le principal levier de financement public de la transition industrielle, et non un mécanisme de compensation indirecte par le**

²⁵ Réseau Action Climat. (2026). [Révision du marché carbone européen, une large majorité de citoyens soutient le principe du pollueur-payeur.](#)

²⁶ Climate Action Network Europe. (2026). [POSITION PAPER - CAN Europe position on the EU Emissions Trading System \(ETS\).](#)

²⁷ WWF. (2022). [Where did all the money go? How EU member states spent their ETS revenues - And why tighter rules are needed](#)

²⁸ Commission européenne. (2025). [Climate Action Progress Report 2025.](#)

²⁹ Institut Jacques Delors. (2026). [Conditionalities, Earmarking, Frontloading : How to Get the White Smoke on ETS.](#)

maintien des quotas carbone gratuits. Ainsi, le débat sur l'utilisation des recettes du marché carbone doit être conditionné à la suppression progressive des quotas carbone gratuits.

Il importe également de prioriser le financement des leviers de décarbonation les plus efficaces et matures en matière de climat et d'environnement. A titre d'exemple, un tiers du budget total du Fonds pour l'innovation (227 millions d'euros sur 694 millions³⁰) a été consacré aux technologies de captage, stockage et utilisation du carbone (CCUS). Si ces technologies sont nécessaires pour abattre les émissions résiduelles de certains secteurs industriels, elles ne doivent pas devenir la priorité au détriment d'autres solutions et technologies : substitution du clinker dans le ciment, réduction directe du fer à l'hydrogène pour l'acier, ou encore la fabrication d'électrolyseurs et de pompes à chaleur. **Il est donc indispensable de redéfinir le champ d'application du Fonds, en faisant par ailleurs de l'économie des matières premières un critère obligatoire pour toute candidature.**

L'Union européenne pourrait par ailleurs recourir à un mécanisme d'avance pluriannuelle (frontloading) des recettes à venir du marché carbone pour que ces capitaux puissent être investis au plus tôt dans la décarbonation de l'industrie, tel que cela a été proposé par la France.

Les recettes du marché carbone ne doivent cependant pas être intégralement allouées à l'industrie, comme le demandent certains acteurs économiques. En effet, les coûts de la pollution et du réchauffement climatique, auxquels l'industrie a historiquement contribué, sont supportés par l'ensemble de la société : leurs bénéfices doivent donc être partagés équitablement. **Une part significative des recettes doit ainsi être dédiée aux ménages modestes et vulnérables, via des investissements dans la rénovation des bâtiments, les mobilités propres, les transports publics, les énergies renouvelables ou encore l'efficacité énergétique.**

Par ailleurs, l'industrie dispose déjà de nombreux leviers de financement (aides d'Etat, compensation indirecte des coûts du carbone), ce qui justifie de consacrer une partie des recettes au bénéfice de la société et pour éviter que ce mécanisme ne devienne un simple remboursement du coût du carbone aux entreprises.

6. EXCLURE TOUT DISPOSITIF DE COMPENSATION DES EMISSIONS DU MARCHE CARBONE

Pour préserver l'intégrité du marché carbone, les crédits internationaux (issus de l'Article 6 de l'Accord de Paris) et les éliminations permanentes de CO₂ doivent rester en dehors de ce mécanisme. Leur intégration, même indirecte, notamment dans le calcul du LRF à partir de 2035 tel que proposé par la Commission européenne, affaiblirait le prix du carbone, réduisant les incitations à la décarbonation industrielle et sapant la confiance dans cet instrument.

Autoriser aujourd'hui des compensations ou des éliminations comme substituts aux réductions d'émissions reviendrait à créer un système de compensation, alors que l'industrie dispose encore de nombreux leviers pour réduire drastiquement ses émissions.

Les règles actuelles de certification ne garantissent d'ailleurs ni la permanence ni l'efficacité des éliminations permanentes (sauf pour le captage et stockage de carbone). Plutôt que de les intégrer au marché carbone, ces technologies doivent être soutenues indirectement via ses recettes.

³⁰ WWF. (2022). [Where did all the money go? How EU member states spent their ETS revenues - And why tighter rules are needed](#)

7. INCLURE LES INCINERATEURS AU MARCHÉ CARBONE

L'exclusion actuelle des incinérateurs de déchets limite l'efficacité du marché carbone dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, alors que le secteur des déchets représentait, en 2025, 4% des émissions françaises³¹ et détruit souvent des matériaux recyclables et réutilisables. **Leur intégration au SEQE est donc essentielle pour renforcer l'ambition climatique, encourager l'économie circulaire et privilégier la réduction des déchets plutôt que des pratiques d'élimination polluantes.**

Les estimations montrent que cette intégration permettrait de réduire les émissions de CO₂ de 4 à 7 millions de tonnes en 2030 et de 18 à 32 millions de tonnes en 2040³². Par ailleurs, elle n'entraînerait pas d'augmentation significative des mises en décharge : l'évolution la plus probable au cours de la période à venir serait un recours accru au recyclage³³.

Pour toutes ces raisons, il est désormais indispensable d'inclure les incinérateurs de déchets dans le périmètre du marché carbone européen.

8. ÉTENDRE LE MARCHÉ CARBONE A TOUS LES VOLS LONG-COURRIERS

Concernant le transport aérien, le marché carbone ne s'applique aujourd'hui qu'aux vols intra-UE, laissant de côté les vols moyen et long-courriers, ainsi que les vols vers les pays européens n'appartenant pas à l'Union européenne. Selon l'association Transport & Environment³⁴, le mécanisme ne couvre ainsi que 44 % des émissions européennes de l'aviation (64 Mt couvertes, 80 Mt non couvertes).

La Commission européenne a proposé le 17 juillet 2026 d'étendre le marché carbone uniquement aux vols de moins de 5 000 km, ce qui permettrait de couvrir 21 Mt CO₂ supplémentaires³⁵, mais reste très loin du compte avec seulement 53 % des émissions couvertes. Les vols long-courriers vers l'Asie, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Océanie, les plus émetteurs, seraient ainsi toujours exclus du mécanisme.

	Aujourd'hui	Avec la proposition de la Commission du 17/07/26 (extension aux vols < 5000 km)	Avec une extension complète
Émissions de l'aviation couvertes par le marché carbone (en Mt CO ₂)	64	85	144
Part des émissions de l'aviation couvertes par le marché carbone	44 %	53 %	100 %

Une extension à tous les vols long-courriers permettrait de générer 14 milliards d'euros additionnels aux Etats membres de l'Union européenne (dont 1 milliard pour la France).

³¹ CITEPA. (2026). [Rapport Secten - édition 2026](#)

³² Zero Waste Europe. (2025). [Including waste incineration in EU ETS can slash emissions and create thousands of jobs, new study finds.](#)

³³ Zero Waste Europe. (2026). [Including incineration in the EU-ETS: potential impact on landfilling.](#)

³⁴ Transport & Environment. (2026). [Boosting aviation decarbonisation through the revision of the EU ETS.](#)

³⁵ Transport & Environment. (2026). [Révision de l'ETS : L'UE avance trop timidement sur la taxation des vols internationaux.](#)

Défense du marché carbone : la France attendue en première ligne

Acteur historique du marché carbone européen depuis sa création en 2005, la France dispose aujourd'hui de tous les atouts pour porter une transition écologique ambitieuse : une industrie engagée dans la décarbonation, une filière des cleantech en pleine structuration et une électricité parmi les moins carbonées de l'Union européenne. **Ces forces, combinées à un signal-prix du carbone élevé et prévisible peuvent pérenniser ces projets industriels bas-carbone et renforcer l'autonomie énergétique de la France.**

Le marché carbone est la clé de voûte de cette dynamique. Affaiblir la directive SEQE-UE ne constitue pas la bonne réponse aux difficultés rencontrées par une partie de l'industrie et enverrait un signal politique désastreux, non seulement à l'industrie européenne, mais au reste du monde : la transition écologique peut attendre. Pourtant, les vagues de chaleur, les incendies et les sécheresses qui frappent l'Europe en cet été 2026 rappellent avec force l'urgence climatique.

Dans ce contexte, la France doit se porter garante d'un marché carbone ambitieux.

La société civile attend du gouvernement et des eurodéputés français qu'ils défendent fermement :

- Le calendrier de fin progressive des quotas gratuits actuellement en vigueur, pour enfin pleinement appliquer le principe du "pollueur-payeur" et libérer des recettes essentielles au financement de la transition,
- La stabilité et la prévisibilité du signal-prix du carbone, sans lesquels les projets de décarbonation industrielle et les cleantechs perdraient leurs viabilités économiques,
- L'intégrité du système, en excluant toute compensation ou crédit carbone qui affaiblirait l'efficacité du marché carbone,
- La transparence sur le fléchage de l'utilisation des recettes du marché carbone en faveur de la transition écologique de l'industrie et de la société.

Avec cette révision de la directive SEQE-UE, l'Union européenne a l'opportunité historique de concilier stratégie industrielle, souveraineté et leadership climatique. Saisissons-la et ne cédon pas aux sirènes de la déréglementation.